

Émission : 06-10-2020

Mise à jour : 22-12-2022

Directive ministérielle DGPPFC-044.REV5

Catégorie(s) :
 ✓ Milieu carcéral
 ✓ Gradation des mesures
 ✓ Prévention et contrôle des infections

DIRECTIVES POUR LE MILIEU CARCÉRAL

« Mesures de prévention et de protection – Maladies respiratoires infectieuses (incluant la COVID-19) dans les établissements de détention et les services professionnels correctionnels du Québec »

Mise à jour de la
directive
DGPPFC-044
REV4 émise le 7
octobre 2022

Expéditeur :	Direction générale des programmes dédiés aux personnes, aux familles et aux communautés (DGPPFC)
--------------	--



Destinataires :	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les CISSS et CIUSSS ayant sous leur responsabilité des services de santé et services sociaux offerts en établissement de détention provincial. - Ministère de la Sécurité publique/ Sous ministériat des services correctionnels/Tous les établissements de détentions provinciaux.
-----------------	---

Directive	
Objet :	<p>Cette directive présente la mise à jour des « Mesures de prévention et de protection – Maladies respiratoires infectieuses (incluant la COVID-19) dans les établissements de détention et les services professionnels correctionnels du Québec ».</p> <p>L'adaptation des mesures de prévention et de contrôle des infections en milieu carcéral s'inscrit dans une stratégie d'approche syndromique visant à limiter la propagation des maladies respiratoires infectieuses (incluant la COVID-19), protéger les personnes incarcérées et les ressources humaines tout en s'adaptant à l'évolution de la situation épidémiologique du Québec.</p> <p>Cette mise à jour présente, entre autre, des modifications majeures dans la trajectoire d'admission des personnes incarcérées, la réduction des périodes d'isolement des personnes positives à la COVID-19 ainsi que l'élimination des « zones chaudes ».</p> <p>*Comme cette directive comporte des changements dans presque toutes les sections, le surlignage en jaune n'a pas été utilisé pour faciliter la lecture.</p>
Mesures à implanter :	<p>La mesure à déployer (voir fichier joint) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ « Mesures de prévention et de protection – Maladies respiratoires infectieuses (incluant la COVID-19) dans les établissements de détention et les services professionnels correctionnels du Québec »

Coordonnées des secteurs et des personnes ressources	
Notes importantes : Ces directives ont été élaborées en collaboration avec le Sous ministériat des services correctionnels (SMSC) du Ministère de la Sécurité publique (MSP).	
Direction ou service ressource :	Direction des services en dépendance et en itinérance (responsable des services de santé et des services sociaux offerts en milieu carcéral provincial)

Émission :	06-10-2020
------------	------------

Mise à jour :	22-12-2022
---------------	------------

Documents annexés :	✓ « Mesures de prévention et de protection – Maladies respiratoires infectieuses (incluant la COVID-19) dans les établissements de détention et les services professionnels correctionnels du Québec »
---------------------	--

Nous ne pouvons vous garantir que vous avez en main la dernière version de la présente directive. Pour consulter les directives émises par le ministère de la Santé et des Services sociaux visitez le :

msss.gouv.qc.ca/directives

Original signé par

La sous-ministre adjointe
Caroline de Pokomandy-Morin

Lu et approuvé par

La sous-ministre
Dominique Savoie